



Questions d'actualité

SECURITE ROUTIERE

Le choix des départements où pourrait être réalisée l'expérimentation de baisse de la vitesse de 90 à 80 km/h sur le réseau secondaire, expérimentation annoncée par le ministre de l'Intérieur le 21 janvier 2014, n'est à ce jour pas arrêté. Le comité des experts du conseil national de la sécurité routière, à l'origine de la proposition, travaille sur le sujet de l'expérimentation qui fera ensuite l'objet d'un débat en séance plénière du Conseil National de la Sécurité Routière, avant d'être proposé au ministre. Le moment venu, les départements concernés seront bien sûr associés. En 2013, 3250 personnes sont mortes sur les routes, c'est une baisse de 11% par rapport à 2012 et le chiffre le plus bas depuis 1948. L'objectif du gouvernement est de parvenir à passer sous la barre des 2000 tués sur les routes d'ici à 2020.

OUVERTURE DOMINICALE DES MAGASINS DE BRICOLAGE

Le Conseil d'Etat, saisi en référé, a suspendu mercredi 12 février l'application du décret portant inscription à titre temporaire des établissements de bricolage sur la liste des établissements autorisés à déroger de droit au repos dominical des salariés. Cette suspension se fonde sur un motif de forme lié à l'inscription dans le corps du décret lui-même du caractère temporaire, jusqu'au 1er juillet 2015, de la dérogation accordée aux établissements de bricolage. Pour pallier cette difficulté qui ne remet pas en cause le principe de la dérogation, un nouveau décret sera publié dans les plus brefs délais.

GENERALISATION DU TIERS PAYANT

La dispense d'avance de frais par les patients lors d'une consultation médicale figure parmi les principaux axes de la stratégie nationale de santé (SNS) mise en oeuvre par Marisol Touraine. La Ministre a annoncé la généralisation du tiers payant pour tous les patients, d'ici 2017. Les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS) devront accéder au dispositif avant la fin de l'année 2014. La généralisation du tiers payant, recommandée par l'organisation mondiale de la santé (OMS), permettra une simplification considérable des formalités pour l'ensemble des assurés ainsi que pour les médecins. Elle contribuera également à un meilleur accès aux soins, en particulier pour les ménages pour lesquels l'avance de frais constitue un frein. Les travaux pilotés par Hubert Garrigue-Guyonnaud, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, devront faire émerger dans les mois qui viennent les options stratégiques et techniques qui permettront de mettre en place un système simple et sécurisé, tant pour les médecins que pour les patients. Ce dispositif contribuera à réduire les inégalités sociales de santé, notamment pour les 16 % de Français qui renoncent chaque année aux soins pour des raisons financières.

GARANTIE D'IMPAYES DE PENSIONS ALIMENTAIRES

Najat Vallaud-Belkacem et Dominique Bertinotti ont présenté mercredi 12 février les expérimentations prévues dans le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Mise en place d'un simulateur en ligne : Najat Vallaud-Belkacem a présenté le nouveau simulateur en ligne qui permettra aux familles de calculer le montant de la pension alimentaire tel qu'il résulte de la grille indicative élaborée par le Ministère de la Justice. Le simulateur est disponible à l'adresse : <http://femmes.gouv.fr/simulateur-de-pension-alimentaire/> Hausse de l'Allocation de soutien familial : Dominique Bertinotti a rappelé que le montant de l'Allocation de soutien familial sera progressivement majoré de 25% d'ici 2018 : l'ASF passera de 90€ par mois et par enfant à 120 €. La première revalorisation aura lieu le 1er avril 2014 : l'ASF sera portée à 95 € au moins, ce qui représente un gain d'environ 60 € par an et par enfant. Médiation : Dominique Bertinotti a par ailleurs appelé de ses vœux une nécessaire réforme de la médiation familiale qui permettra également le meilleur paiement des pensions alimentaires et la meilleure application des décisions de justice. Liste des départements qui expérimenteront la garantie contre les impayés de pensions alimentaires à compter du 1er juillet 2014 : Enfin, la liste des 20 départements qui expérimenteront la garantie contre les impayés de pensions alimentaires a été dévoilée : 01 - Ain / 10 – Aube / 16 – Charente / 19 – Corrèze / 22 - Côtes d'Armor / 29 – Finistère / 31 - Haute-Garonne / 34 – Hérault / 37 - Indre-et-Loire / 44 - Loire-Atlantique / 52 - Haute-Marne / 54 - Meurthe-et-Moselle / 56 – Morbihan / 62 - Pas de Calais / 69 - Rhône / 71 - Saône-et-Loire / 75 – Paris / 77 - Seine-et-Marne / 90 - Territoire de Belfort / 974 - La Réunion

TRANSPORT ROUTIER- LUTTE CONTRE LE DUMPING SOCIAL

La Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a examiné le 11 février 2014 la proposition de loi de MM. Bruno Le Roux, Gilles Savary, Mme Chantal Guittet, MM. David Habib et Christian Assaf et plusieurs de leurs collègues visant à renforcer la responsabilité des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre dans le cadre de la sous-traitance et à lutter contre le « dumping » social et la concurrence déloyale. Frédéric Cuvillier a salué mercredi 12 février l'adoption par la Commission des affaires sociales de deux amendements qui adaptent les objectifs de cette proposition de loi aux spécificités des transports, et en particulier au transport routier de marchandises. « Tout le monde doit jouer à armes égales, il faut en finir avec les pratiques déloyales dont certains tirent profit. Il est essentiel, par la loi et par le contrôle des règles, de gommer les effets de distorsion de concurrence qu'on a trop vus se développer dans le transport routier de marchandises. Ces deux amendements marquent des avancées décisives dans ce sens». (F. Cuvillier, 12/02/14) 1/ Renforcement des prérogatives des services de contrôle dans la lutte contre la concurrence déloyale dans le transport routier de marchandises : La Commission des affaires sociales a adopté un amendement destiné à appliquer pleinement le règlement européen sur le cabotage aux véhicules utilitaires légers (véhicules de moins de 3,5 tonnes). Les services de contrôle et le juge disposeront ainsi de la base légale pour contrôler, poursuivre et condamner les transporteurs et les donneurs d'ordre qui, de manière de plus en plus visible depuis quelques mois, contribuent à dégrader le marché du transport routier de marchandises en contournant les textes européens au moyen de camionnettes. Ces véhicules seront dorénavant soumis aux règles qui encadrent strictement la possibilité ouverte aux transporteurs européens de pratiquer des transports de cabotage en France, notamment la limitation à 7 jours de la durée des opérations de cabotage. L'amendement adopté vise à empêcher une forme croissante de dumping social dans le transport routier de marchandises. 2/ Renforcement de l'application du règlement européen sur les temps de conduite et de repos des conducteurs routiers : La Commission a également adopté un amendement destiné à renforcer les sanctions pénales en cas de violation de certaines règles européennes relatives aux conditions de repos des conducteurs routiers, et, dans un souci de cohérence, à l'interdiction d'une rémunération fondée sur la distance parcourue. Certains transporteurs européens n'hésitent pas à organiser le travail de leurs conducteurs en France sur des périodes très longues, atteignant parfois plusieurs mois, si bien que la cabine du camion est fréquemment utilisée comme lieu de vie exclusif, ce que n'autorisent pas les règles sociales européennes. Cet amendement prévoit que les employeurs devront veiller à ce que l'organisation du travail ne contraigne pas les conducteurs à prendre leur repos hebdomadaire normal (45 heures au moins) dans la cabine de leur véhicule. Ceci crée de la distorsion de concurrence en France, mais ce sont également des conditions sociales indignes pour les salariés concernés. Cet amendement crée un délit en cas de non-respect de cette

obligation de la part de l'employeur, passible de 30 000 € d'amende et d'un an de prison. Par ailleurs, en cohérence avec cette disposition nouvelle, est également créé un délit passible de 30 000 € d'amende et d'un an de prison pour toute rémunération du conducteur liée aux kilomètres parcourus, pratique qui compromet la sécurité routière et encourage la violation des règles sociales européennes.

CENTRAFRIQUE

La mission européenne EUFOR-RCA, décidée lundi 10 février par les ministres européens des affaires étrangères, doit fournir une contribution importante aux opérations de sécurisation et de protection des populations civiles. Les discussions avec nos partenaires sur le volume de la force européenne et la nature des différents appuis qui lui seront adjoints sont actuellement en cours. La France souhaite qu'une opération de maintien de la paix sous casque bleu puisse prendre le relais le plus rapidement possible. L. Fabius s'est entretenu avec M. Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, notamment à propos du travail remarquable effectué par la MISCA en République centrafricaine, que la France appuie à travers l'opération Sangaris. Dans un contexte très difficile, les contingents fournis par les États d'Afrique centrale s'acquittent de leur mieux, dans leurs zones de déploiement, du mandat de sécurisation et de protection des populations civiles qui leur a été confié par le conseil de sécurité. Sur le renforcement des forces internationales en République centrafricaine, depuis le début du mois de décembre, la présence militaire internationale n'a cessé de se renforcer dans le pays. L'effectif de la MISCA est passé de 2.000 à 6.000 hommes en quelques semaines. Cette force est également appuyée par les 1.600 éléments français de l'opération Sangaris. Elle le sera bientôt, dans les semaines à venir, par l'opération européenne EUFOR RCA. Un général français, M. Philippe Pontiers, a été placé à la tête de cette opération. Plus de 8.000 militaires européens et africains pourraient ainsi être présents sur le terrain à bref délai. Il est désormais nécessaire d'oeuvrer à la mise en place d'une opération de maintien de la paix sous casque bleu, afin qu'elle prenne le relais, à l'horizon de l'été. Le cas échéant, ce passage sous l'autorité de l'ONU permettra d'ajuster le volume des forces nécessaires. En déplacement en Centrafrique, Jean-Yves Le Drian s'est entretenu avec la présidente de la transition centrafricaine Catherine Samba-Panza. Il a réaffirmé avec fermeté qu'il faut « que l'ensemble des milices qui continuent aujourd'hui à mener des exactions, à commettre des meurtres, arrêtent », et que les forces françaises et africaines en Centrafrique sont appelées à « appliquer les résolutions des Nations unies, si besoin par la force ». « Nous poursuivons notre action de manière ferme pour l'avenir » (J-Y Le Drian, 11/02/14)

ENFANTS SOLDATS

A l'occasion de la Journée internationale des enfants soldats, la France a rappelé son engagement en faveur de la protection de l'enfance dans les conflits armés. Malgré l'engagement de la communauté internationale, il reste près de 300 000 enfants soldats dans le monde, notamment en Syrie, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. La mobilisation en faveur de la lutte contre ce fléau, qui constitue un crime de guerre selon le statut de la cour pénale internationale, doit se poursuivre.

La protection des enfants dans les conflits armés constitue une priorité de notre action diplomatique. Nous sommes mobilisés en faveur de la ratification universelle de la convention relative aux droits de l'enfant et de son protocole concernant les enfants dans les conflits armés. Avec l'UNICEF, la France a également été à l'initiative de la conférence de Paris de 2007 qui a permis l'adoption des "principes et engagements contre l'enrôlement d'enfants par les groupes armés". Sur le terrain, la France est impliquée dans l'amélioration de la protection et de la réinsertion durable des enfants soldats. Nous menons depuis 2008 un programme dans la région des Grands Lacs et en Afrique centrale, qui a permis de toucher 13 000 enfants dont 2 000 enfants soldats. Au Mali et en RCA, les forces françaises collaborent pleinement avec l'UNICEF en vue de la démobilisation et la réinsertion des enfants enrôlés par les groupes armés.

EGALITE DES TERRITOIRES

À la demande de Cécile Duflot, Alain Bertrand, sénateur de Lozère et maire de Mende, a été nommé mercredi 12 février parlementaire en mission sur la mise en capacité des territoires ruraux. Aujourd'hui, des dispositifs et des outils existent pour soutenir le développement de chaque territoire à partir de ses atouts propres et pour favoriser l'implantation d'entreprises et d'activités dans ces zones au tissu économique souvent fragile. Les critères d'éligibilité à ces dispositifs, et leur efficacité réelle sur le développement économique et la création d'emplois sont cependant parfois remis en cause.

L'objectif de la mission confiée au sénateur Alain Bertrand consiste à évaluer les aides existantes (pertinence des critères d'éligibilité et du zonage, efficacité au regard de leur coût pour la puissance publique, etc.) et proposer, le cas échéant, des évolutions possibles ou de nouveaux dispositifs, de façon, à déployer des outils plus efficaces et plus pertinents, mieux à même d'encourager le développement économique des territoires hyper-ruraux. Des propositions de mesures nouvelles - législatives ou réglementaires - sont aussi attendues qui pourraient aider les collectivités locales des territoires hyper-ruraux à jouer pleinement leur rôle dans leur développement : amélioration des modalités de gouvernance nationale et locale des politiques de développement économique territorialisées ; soutien aux filières porteuses d'avenir pour les territoires ruraux ; renforcement des écosystèmes locaux ; ou encore les outils fiscaux, les subventions des collectivités et les nouvelles organisations du monde du travail susceptibles de favoriser l'implantation d'entreprises dans les territoires hyper-ruraux. Ces propositions, qui seront remises sous six mois, viendront enrichir le volet consacré à l'égalité des territoires du futur projet de loi de décentralisation.

COMMERCE EXTERIEUR

Pierre Moscovici et Nicole Bricq ont salué mercredi 12 février le contrat remporté par IVECO Bus pour la livraison de 350 autobus « propres » au gaz naturel au Kazakhstan. 350 autobus fonctionnant au Gaz Naturel (GNV) seront ainsi livrés à la municipalité d'Astana pour un montant de 107 M€. Cette commande, qui représente plus de 350 emplois directs sur un an pour l'usine d'Annonay en Ardèche – a pu se concrétiser grâce aux instruments financiers mobilisés par Bercy, notamment le soutien de la COFACE pour le compte de l'Etat. Pour les ministres « Ce succès prouve que les financements apportés par Bercy pour appuyer les exportations françaises sont pertinents et efficaces. Dans ce cas, ils se sont même révélés décisifs.

Face à la concurrence, l'Etat met tout en oeuvre pour que nos entreprises jouent à armes égales, avec l'appui essentiel du réseau des services économiques, en l'occurrence celui d'Astana. Dans la perspective de l'exposition universelle de 2017 qui se tiendra dans la capitale du Kazakhstan, plus de 30 Md€ d'investissements sont prévus et nous avons la conviction que ce contrat en appellera d'autres».

LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT

Fleur Pellerin a présenté mercredi 5 février une communication relative au déploiement du très haut débit. Le Président de la République s'est engagé à assurer « avec les collectivités locales et l'industrie la couverture intégrale de la France en très haut débit d'ici à dix ans ». Le Plan France Très Haut Débit, qui permettra d'atteindre cet objectif au service de l'égalité des territoires, de la compétitivité des entreprises et du développement de nouveaux usages numériques, s'inscrit dans une large ambition du gouvernement pour l'accès de tous au numérique. Une concertation sur le Plan France Très Haut Débit a été engagée avec les élus et les opérateurs pour définir le cadre du déploiement et les modalités de son financement. Un plan d'investissement de 20 Md€ sur 10 ans a été décidé, avec une ambition industrielle claire, celle de la fibre optique. Le plan prévoit une articulation renforcée entre les opérateurs privés et les collectivités locales : les premiers vont assurer le déploiement du très haut débit dans les zones les plus denses ; les secondes, garantes de l'aménagement de leurs territoires, assureront, avec le soutien de l'Etat, la couverture des zones les plus rurales. L'objectif du Plan France Très Haut Débit est de couvrir 100% de la population en très haut débit en 2022, avec un objectif intermédiaire, qui est d'atteindre 50% de la

population d'ici 2017, et ce, en ciblant de manière prioritaire les territoires les moins bien desservis en haut débit. Pour les zones les plus denses, sous l'impulsion du gouvernement, les opérateurs doivent désormais s'engager auprès des collectivités et offrir une plus grande transparence sur leurs déploiements et la réalité de leurs investissements par un conventionnement systématique. Ce conventionnement permettra également aux élus d'assurer le traitement prioritaire des zones les moins bien desservies en haut débit. Pour les zones d'initiative publique (qui représentent 43% de la population), l'État réaffirme son rôle, assure la moitié de l'effort de subvention (3Mds €), et organise la péréquation entre les territoires au bénéfice des plus ruraux, dans lesquels les investissements seront les plus importants. Sur l'ensemble du territoire, la dynamique en faveur du très haut débit est réelle, tant dans les zones denses que dans les zones rurales avec la mobilisation des collectivités qui permettra de couvrir 4 millions de foyers ruraux d'ici 5 ans. Dans les zones urbaines, le nombre de foyers couverts en très haut débit a dépassé la barre des 10 millions. L'accélération des déploiements constatée depuis le lancement du Plan France Très Haut Débit contribue d'ores et déjà à une hausse de l'activité dans une filière industrielle française d'excellence, et tout particulièrement chez les fabricants de fibre optique.

PILULES DE 3E ET 4E GENERATIONS

Un an après la mise en garde des autorités sanitaires au sujet des pilules de 3ème et 4ème générations, leur consommation en France a considérablement diminué, au profit d'autres modes de contraception. Marisol Touraine s'est félicitée mercredi 5 février de ces résultats très positifs : ils montrent que le message qu'elle a martelé, selon lequel « la bonne contraception, c'est celle qui est délivrée à la bonne personne, au bon moment » a été entendu par les prescripteurs comme par les femmes. Marisol Touraine avait pris, dès le mois de septembre 2012, la décision de dérembourser les pilules de 3ème génération, à la suite de l'avis de la haute autorité de santé (HAS) qui considérait que « le service médical rendu par ces spécialités devait être qualifié d'insuffisant pour une prise en charge par la solidarité nationale ». Il y a tout juste un an, à la demande de la ministre, l'agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM) adressait une mise en garde aux prescripteurs français et initiait au niveau européen une réévaluation du rapport bénéfice/risque des pilules 3ème et 4ème générations. Le bilan présenté ce matin par l'ANSM montre une évolution importante des modes de contraception en France. La consommation de pilules de 3ème et 4ème générations a fortement diminué, au profit d'autres modes de contraception. On constate ainsi une baisse de 45 % des prescriptions de pilules de 3ème et 4ème générations en 2013 par rapport à l'année 2012 : elles ne représentent désormais que 22 % des ventes de pilules contraceptives, contre 45 % en 2012. De même, la proportion des ventes d'autres modes de contraception (implants, stérilets) a augmenté de 27% en 2013 (la plus forte augmentation concerne les stérilets au cuivre dont les ventes ont progressé de 47 % en 2013). Les recommandations des autorités sanitaires au sujet de la contraception continuent d'évoluer. La HAS vient ainsi de diffuser de nouveaux guides à destination des pharmaciens. La confiance des femmes dans la contraception est un enjeu majeur de santé publique. Marisol Touraine a rappelé que la pilule est avant tout ce qui permet à des millions de femmes d'exercer librement leur droit à la contraception.

ELECTIONS EUROPEENNES

Manuel Valls a présenté mercredi 5 février une communication relative à la date des élections européennes de 2014 et à la répartition des sièges entre les circonscriptions françaises. En France, les élections européennes auront lieu le samedi 24 mai 2014 pour les électeurs de Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, des départements des Antilles et de la Guyane, ainsi que pour les électeurs convoqués dans les bureaux de vote ouverts par les ambassades et les postes consulaires situés sur le continent américain. Elles se dérouleront le dimanche 25 mai 2014 pour le reste du territoire national, des ambassades et postes consulaires. La loi n° 2011-575 du 26 mai 2011 relative à l'élection des représentants au Parlement européen a étendu le périmètre de la circonscription Ile-de-France, en y incluant les 1,6 millions de Français établis hors de France. La France disposera de 74 des 751 sièges qui formeront le Parlement européen élu en 2014. Ces 74 sièges sont répartis entre les circonscriptions selon la

règle prévue par la loi du 7 juillet 1977, soit une attribution proportionnelle à la population de chaque circonscription avec application de la règle du plus fort reste, établie en fonction des derniers recensements de population avant le scrutin. Cette règle conduit à la répartition des sièges suivante : 1/ 10 sièges pour la circonscription du Nord-ouest, qui regroupe la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie ; 2/ 9 sièges pour la circonscription de l'Ouest, composée de la Bretagne, des Pays de la Loire et du Poitou-Charentes ; 3/ 9 sièges pour la circonscription de l'Est, soit les régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine et Franche-Comté ; 4/ 10 sièges pour la circonscription Sud-Ouest, à savoir les régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ; 5/ 13 sièges pour la circonscription Sud-Est, soit les régions Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes ; ... 5 sièges pour la circonscription Massif central-Centre, composée de l'Auvergne, du Limousin et du Centre ; 7/ 15 sièges pour la circonscription Île-de-France, qui correspond à la région homonyme et aux Français établis hors de France ; 8/ 3 sièges pour la circonscription Outre-Mer, qui regroupe Saint-Pierre-et-Miquelon, la Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Martinique, la Guyane, la Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna.

AUTISME

Le Conseil de l'Europe a condamné mercredi 5 février la France pour ne pas avoir respecté le droit à la scolarisation des enfants autistes. Cette condamnation vient sanctionner des années d'immobilisme dans ce domaine. Elle justifie a posteriori l'engagement sans précédent du gouvernement à travers un 3ème plan autisme. « Je veux que cette condamnation soit la dernière. C'est pour cela que nous avons fait du diagnostic précoce une priorité du Plan ; c'est pour cela que nous créons 700 places en unité d'enseignement en maternelle - une unité par département à terme ; c'est pour cela que nous finançons 850 places de SESSAD ; c'est pour cela que nous avons recruté 10 000 AVS en deux ans et nous proposons un CDI à 28 000 assistants d'éducation. La condamnation par le Conseil de l'Europe me conforte dans mes choix et dans ma détermination » (M-A. Carlotti, 05/02/14).

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

Nicole Bricq a soutenu mardi 4 février à l'Assemblée Nationale une proposition de loi déposée par le groupe socialiste du Sénat visant à renforcer la lutte contre la contrefaçon. Chaque année celle-ci est responsable en France de la destruction de 38 000 emplois et de 6 Md€ de manque à gagner pour nos entreprises. Alors qu'en 1994, 200 000 articles de contrefaçon étaient interceptés par les services douaniers, ce chiffre est passé à 8,6 millions en 2011. Ce texte prévoit notamment :

1/L'augmentation des dédommagements civils accordés aux entreprises victimes de contrefaçon afin de les rendre plus dissuasifs ;

2/ Le renforcement des moyens d'action de la douane en assurant à tous les types de droits de la propriété intellectuelle le niveau de protection le plus élevé. Brevets, cartes à puces, indications géographiques, plantes et semences agricoles seront désormais protégés au même titre que les marques et pourront faire l'objet de saisies peu importe leur lieu de provenance (intra ou extra communautaire) ;

3/ Une extension du pouvoir de contrôle des douanes en matière de fret express alors même que les contrefaçons par voie postale ou de fret express représentent désormais 30% des saisies.

La proposition de loi donne également la possibilité aux douanes, dans le cadre de leur mission de police des marchandises, d'obtenir des données de la part des opérateurs de fret express (origine et destination des marchandises, prix?) afin de mieux déceler les trafics. Après le vote favorable des députés intervenu hier soir, la proposition de loi sera prochainement examinée au Sénat. « La contrefaçon ne concerne plus seulement les produits de luxe mais touche aussi des produits de consommation comme les jouets, les cosmétiques, les médicaments. Cette situation réclame de notre part une action énergique et une

adaptation constante des moyens d'action des douanes. Je salue aujourd'hui le vote des députés en faveur d'une proposition de loi qui dotera la France d'un arsenal plus efficace encore pour lutter contre les marchandises contrefaisantes » (N.Bricq, 04/02/14).

REFORME DE LA PAC : PRODUCTEURS DE TABAC

Dans le cadre de la réforme de la PAC et à compter de 2015, les producteurs de tabac pourront bénéficier de l'incorporation dans leurs droits à paiement de base, des paiements au titre de la qualité du tabac versés en 2014. Cette possibilité, retenue par la France, répond à la demande des producteurs de tabac et permettra une application plus progressive de la baisse des soutiens communautaires au secteur. « Dans un contexte d'évolution des soutiens communautaires à la filière tabac, acté suite à la réforme de la PAC de juin dernier, cette décision permettra néanmoins à la filière de poursuivre ses efforts de modernisation et d'adaptation au marché, et participera au maintien du revenu des producteurs conjointement aux perspectives d'évolution des prix commerciaux » (S. Le Foll, 04/02/14).

RECHERCHE CLINIQUE DANS LE DOMAINE DES SOINS PRIMAIRES

Marisol Touraine a annoncé mercredi 5 janvier l'élargissement du programme hospitalier de recherche clinique (PHRC), aux enjeux de la recherche en soins primaires. Cette priorité, annoncée dans le cadre de la stratégie nationale de santé (SNS), concerne les programmes de recherche clinique nationaux et interrégionaux, et pour l'ensemble des thématiques : soins, médico-économie, performance du système de santé et pratiques infirmière et paramédicale. Cette recherche devant être conduite principalement hors de l'hôpital, Marisol Touraine a introduit pour la première fois dans le cadre du PHRC, la possibilité aux maisons de santé et centres de santé de porter directement et indépendamment d'un établissement hospitalier, des projets de recherche.

Ainsi, les maisons de santé et centres de santé pourront assurer le rôle de promoteur d'études de recherche clinique. Les professionnels de ces structures pourront porter des projets en propre, ou être associés à des projets pilotés par d'autres. La promotion d'une médecine de parcours de qualité exige le développement d'une recherche de haut niveau dans le domaine des soins de premier recours. Cette recherche devra contribuer à l'émergence et à la validation scientifique de pratiques et d'organisations innovantes au bénéfice des patients et de l'organisation de notre système de santé. Il s'agit aussi de renforcer l'attractivité de la médecine de premier recours pour des professionnels engagés dans leur mission de soin, mais également motivés par les enjeux de la recherche clinique. Cette mesure novatrice concourt à la mise en oeuvre des engagements pris dans le « pacte territoire-santé » en faveur de la lutte contre les déserts médicaux notamment par l'amélioration de l'attractivité de l'exercice en soins primaires.